

les Banques domestiques

04.09.2023

Newsletter IPBD pour la session d'automne 2023

Mesdames, Messieurs,

Lors de la prochaine session d'automne, le Parlement se penchera sur deux objets importants pour les banques domestiques. La **modification de la loi sur la sécurité de l'information** vise à introduire une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques.

La **loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises** est un instrument indispensable pour alléger les charges administratives des entreprises et renforcer la compétitivité de la Suisse.

Nous avons en outre le plaisir de vous signaler le prochain **colloque de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques**. Celui-ci aura lieu le lundi 4 décembre 2023 à midi à Berne. Réservez cette date dès aujourd'hui !

Nous vous souhaitons une lecture stimulante ainsi qu'une session fructueuse.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations

Christian Hofer, Raiffeisen Suisse Société coopérative
Jürg de Spindler, Association des banques régionales suisses
Michele Vono, Union des Banques Cantonales Suisses

[22.073](#) Objet du Conseil fédéral. Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques)

Délibérations au Conseil national le 11 septembre 2023

Initialement, cette intervention demandait d'introduire une obligation de signaler uniquement pour les « cyberattaques ». Dans le cadre de la première délibération, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) a proposé d'étendre l'obligation d'annoncer aux « vulnérabilités du système informatique ». Le Conseil national a approuvé cet élargissement, mais le Conseil des États l'a rejeté.

La commission du Conseil national chargée de l'examen préalable reste cependant ferme et maintient sa position. En vue de l'élimination des divergences lors de la session d'automne, la majorité de la commission propose comme compromis de limiter l'obligation d'annoncer proposée et d'en exclure les développements propres des entreprises concernées.

Les banques domestiques ne peuvent malheureusement pas soutenir cette position et recommandent d'adopter la position du Conseil fédéral ainsi que celle du Conseil des États, respectivement de la minorité Zuberbühler.

Les banques domestiques sont d'avis que l'extension du projet à l'aide de la notion difficile à saisir dans le quotidien opérationnel de « vulnérabilités » n'entraîne pas une augmentation de la sécurité. Au contraire, la collecte des vulnérabilités au niveau central de l'État constitue un risque élevé et une cible d'attaque lucrative. Cela sans générer de valeur ajoutée, car les systèmes informatiques sont généralement très différents et il n'est souvent pas possible de les comparer. Ce Swiss Finish classique ne fait qu'augmenter la charge administrative des entreprises suisses.

Les banques domestiques recommandent de soutenir la minorité Zuberbühler et de supprimer la notion de « vulnérabilités » du projet.

22.082 Objet du Conseil fédéral. Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)

Délibérations au Conseil national le 20 septembre 2023

La charge réglementaire a fortement augmenté en Suisse ces dernières années, raison pour laquelle les banques domestiques considèrent que des contre-mesures sont urgentes. Les autorités misent de plus en plus sur une réglementation détaillée plutôt que sur la prescription de principes. La LACRE vise à réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les entreprises et à avancer dans la dématérialisation des prestations administratives. Les banques domestiques considèrent que l'analyse et la présentation précoces des coûts de la réglementation, prévues durant le processus législatif, sont nécessaires pour accroître la transparence concernant les charges pesant sur les entreprises. Elles estiment en outre que l'administration fédérale doit être tenue d'examiner des mesures de simplification pour les entreprises et d'aménager les réglementations de manière proportionnelle.

Les banques domestiques soutiennent le projet. La LACRE est un instrument indispensable pour alléger la charge administrative des entreprises et renforcer la compétitivité de la Suisse.

En même temps, les banques domestiques soutiennent la proposition majoritaire de la CER-N relative à l'art. 5a, qui veut créer un organe de contrôle externe pour les estimations des coûts de la réglementation. En règle générale, l'analyse du besoin de réglementation et de l'impact de la réglementation incombe à l'unité administrative en charge du dossier. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les banques domestiques considèrent qu'un contrôle des coûts de la réglementation par un organe indépendant de contrôle est nécessaire. Les organes indépendants de contrôle de la réglementation établis à l'étranger se sont révélés être un moyen efficace de réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises.

Dans ce contexte, les banques domestiques recommandent de soutenir la position majoritaire de la CER-N et donc d'introduire un organe de contrôle indépendant qui évaluerait la méthodologie et les résultats des analyses d'impact de la réglementation et évaluerait les coûts de la réglementation d'un point de vue neutre.

Colloque de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques

Lundi 4 décembre 2023, 12h15, Berne

L'Intergroupe parlementaire banques domestiques organise un **colloque le lundi 4 décembre 2023** à midi. Des parlementaires de toutes tendances politiques ainsi que des représentantes et représentants élus des banques domestiques seront sur place.

Réservez d'ores et déjà la date ; vous recevrez une invitation contenant de plus amples détails. Si vous le souhaitez, la coordinatrice des banques domestiques, Madame Simone Ryan, réceptionne dès aujourd'hui votre inscription : info@inlandbanken.ch ou par téléphone au 061 206 66 26.

Nous nous réjouissons de votre venue.